

M É M O

O F F I

Publié le 16 décembre 2008

Déjà une prochaine année!



Pierre Vallée,
maire

L'année 2009 arrive à grands pas. Le budget 2009 a été adopté lors de la séance spéciale du 9 décembre dernier. La qualité de vie des citoyens a été la ligne directrice de ce budget, tant au niveau des loisirs, de l'environnement, de la sécurité publique que des travaux publics. Vous offrir un milieu de vie sans égal est notre préoccupation principale. Le discours sur le budget sera envoyé à toutes les résidences au cours de la semaine. Celui-ci présente les principales actions en cours et à venir, vous expose les projets et résume les orientations. Il est conçu pour vous, les citoyens, qui souhaitez mieux connaître les investissements de votre municipalité. Bonne lecture!

Les membres du conseil municipal, ainsi que le personnel de la Municipalité se joignent à moi également pour vous offrir nos meilleurs vœux pour l'année 2009. Que ce temps des Fêtes soit agréable pour tous, ponctué de joies et de grands bonheurs.

Numéro 10

- 1** Mot du maire
- 2** Conseil municipal
- 4** Loisirs
- 5** PGMR
- 9** Travaux publics
- 10** Sécurité publique
- 11** Divers

Finalement, je profite de l'occasion pour féliciter M. Raymond Bernier élu au poste de député de Montmorency.

Joyeuse Fêtes à tous.

Pierre Vallée, maire

Service des collectes durant la période des Fêtes

Veillez prendre note que le service pour la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables reste le même, à l'exception du vendredi 26 décembre. La collecte des ordures ménagères se fera **le lundi 29 décembre**. Le service régulier reprendra la semaine suivante.

De plus, la collecte des encombrants ne se fera plus à tous les mois. Cette dernière se fera les lundis 4 mai, 1^{er} juin, 6 juillet, 3 août, 7 septembre et 5 octobre 2009.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu à 20 h au Centre communautaire Le Trivent, les lundis 12 janvier et 9 février 2009.

Voici un résumé des principales résolutions adoptées par le conseil lors des dernières séances. Le livre des procès-verbaux des séances du conseil municipal peut être consulté à la mairie, au 414, avenue Sainte-Brigitte, durant les heures normales de bureau.

Session extraordinaire du 3 novembre 2008

Avis de motion - règlement décrétant l'octroi d'une aide financière pour la construction d'une résidence pour aînés

Dépôt des soumissions et octroi de contrat pour la construction du puits d'eau potable SBL-3

La Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise *Les Excavations Lafontaine inc.* afin de procéder aux travaux pour la construction du puits d'eau potable SBL-3.

Dépôt des soumissions et octroi de contrat pour la fourniture et la livraison de sable salé

La Municipalité a octroyé un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Sablière Drapeau inc.*, pour la période du 15 octobre 2008 au 15 octobre 2009, pour la fourniture et le transport de sable salé.

Dépôt des soumissions et octroi de contrat pour la fourniture et la livraison de pierre concassée

La Municipalité a octroyé un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Vallier Ouellet inc.*, pour la période du 15 octobre 2008 au 15 octobre 2009, pour la fourniture et le transport de pierre concassée 3 mm.

Acquisition d'un immeuble - lot 261-1-2 et emprunt au fonds de roulement

Session ordinaire du 10 novembre 2008

Adoption du règlement n° 567-08 - « Règlement décrétant des travaux pour le remplacement de la conduite d'eau potable reliant le puits Ligouri et le poste de chloration ainsi que le poste de chloration et le réservoir d'eau potable, autorisant une dépense et un emprunt n'excédant pas 802 000 \$, remboursable sur une période de 30 ans »

Adoption du règlement n° 568-08 - « Règlement décrétant des travaux de réfection du réseau routier municipal, autorisant une dépense et un emprunt n'excédant pas 510 000 \$, remboursable sur une période de 15 ans »

Octroi de mandat à la firme *Tecsult inc.* - Réalisation des plans et devis pour la construction de trottoirs

La Municipalité a octroyé un mandat à la firme *Tecsult inc.* pour réaliser les plans et devis pour la construction de trottoirs.

Annulation de la résolution n° 223-08 et octroi de mandats à la firme *Tecsult inc.* - Préparation des plans et devis pour le remplacement de la conduite d'eau potable reliant le puits Ligouri et le poste de chloration de la rue de l'Aqueduc et celle reliant le réservoir existant au poste de chloration de la rue de l'Aqueduc

La Municipalité a octroyé un mandat à la firme *Tecsult inc.* pour la préparation des plans et devis pour le remplacement de la conduite d'eau potable reliant le puits Ligouri et le poste de chloration de la rue de l'Aqueduc et celle reliant le réservoir existant au poste de chloration de la rue de l'Aqueduc.

Annulation de la résolution n° 272-08 et octroi de mandat à la firme *BPR inc.* pour l'augmentation de la capacité de la station d'épuration

La Municipalité a octroyé un mandat à la firme *BPR inc.* pour la préparation des plans et devis pour l'augmentation de la capacité de la station d'épuration.

CONSEIL MUNICIPAL

Désignation des dates et du lieu des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2009

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des dates pour les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2009, tel qu'indiqué ci-dessous. Celles-ci auront lieu au Centre communautaire Le Trivent :

Lundi le 12 janvier
Lundi le 9 février
Lundi le 9 mars
Mardi le 14 avril
Lundi le 11 mai
Lundi le 8 juin
Lundi le 13 juillet
Lundi le 24 août
Lundi le 14 septembre
Mardi le 13 octobre
Lundi le 9 novembre
Lundi le 14 décembre

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Lecture et dépôt du discours sur la situation financière de la Municipalité

Session ordinaire du 8 décembre 2008

Création du fonds d'aide à la jeunesse et à la communauté

La Municipalité juge primordial de soutenir les jeunes élites dans différentes activités sportives et culturelles, ainsi que les organismes dans divers projets communautaires. Considérant les profits générés par le tournoi de golf annuel de la Municipalité, celle-ci affecte le fonds général de 4 857.85 \$ dans un surplus accumulé affecté à l'aide à la jeunesse et à la communauté.

Adoption de la politique définissant les critères d'admissibilité au programme d'aide à la jeunesse et à la communauté

Autorisation de la signature de l'entente avec la Société protectrice des animaux du Québec

concernant le recensement des chiens

Considérant que la Municipalité souhaite contrôler les chiens sur son territoire, cette dernière autorise qu'une entente soit signée avec la Société protectrice des animaux du Québec (SPA) concernant le recensement des chiens.

MENTION DE FÉLICITATIONS

La Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval tient à souligner l'octroi de permanence de Monsieur Guillaume Côté en tant que directeur des travaux publics, Monsieur Stéphane Lamontagne au poste d'opérateur-journalier, ainsi que Monsieur François Boivin au poste de journalier et surveillant. Nous tenons aussi à souligner la nomination de Madame Caroline Parent au poste d'agente de soutien à la programmation.

Le conseil municipal a procédé également à l'embauche de Monsieur Michaël Vallée au poste d'opérateur-journalier pour la saison hivernale.

LOCATION DE LOCAUX POUR LA PÉRIODE DES FÊTES 2009-2010

Nous sommes déjà à penser aux locations des salles pour le temps des Fêtes de l'année prochaine. Il est à noter que, jusqu'au 31 mars prochain, la Municipalité recueillera le nom d'un représentant par famille intéressée à réserver l'un des locaux du Centre communautaire Le Trivent ou du sous-sol de l'église pendant la période des Fêtes 2009-2010. Au début du mois d'avril 2009, parmi toutes les familles inscrites dans la liste, la Municipalité procédera à un tirage au sort afin de déterminer l'attribution des locaux. La procédure à suivre par les représentants des familles sélectionnés au tirage au sort est la suivante :

-Se présenter à la Municipalité afin de signer un contrat de location;

LOISIRS

Au moment de la signature du contrat, remettre un premier versement de 25 % du montant total, non remboursable en toutes circonstances, la balance du paiement par chèque post-daté du jour de l'événement, ainsi qu'un dépôt de sécurité non encaissable;

Le dossier de la location doit être réglé dans les 30 jours suivant le tirage au sort, sans quoi, le local sera alloué à la seconde famille choisie par le tirage;

Si vous désirez inscrire le nom de votre famille à la liste de réservations, prenez soin d'indiquer la journée, les heures, le local désiré et vos coordonnées, en communiquant avec Madame Martine Gagnon au 418 825-1378 poste 221.

« PATIN EN FÊTE » LE SAMEDI 24 JANVIER

La Municipalité invite petits et grands à son premier « Patin en Fête », le samedi 24 janvier de 13 h à 16 h. Chaussez vos patins, on se donne rendez-vous au 8, rue de la Patinoire pour un après-midi d'hiver mémorable! À l'horaire de cette activité familiale: maquillage pour enfants, musique, animation, boissons chaudes et du plaisir pour tous. C'est un rendez-vous et c'est gratuit!

UNE PROGRAMMATION DE LOISIRS DES PLUS COMPLÈTES

Jusqu'au 19 décembre 2008, c'est le temps de s'inscrire aux activités de loisirs de l'hiver 2009 et ainsi bénéficier du tarif **AVANT!** Nous vous proposons une programmation bien garnie comprenant plusieurs nouveaux cours à caractère sportifs ou culturels. Dans la zone famille, vous trouverez plusieurs activités gratuites. De plus, les conférences de la biblio animée sont des incontournables et c'est gratuit! Vous pouvez consulter la programmation au www.sbdj.net ou vous en procurer une copie à la Mairie et à la bibliothèque. Cet hiver, gardez la forme!

SEMAINE DE RELÂCHE SCOLAIRE DU 2 AU 6 MARS 2009

La Municipalité propose cette année une semaine de relâche scolaire renouvelée et bien remplie. Du 2 au 6 mars prochain, cinq journées d'activités et de sorties sont prévues au calendrier. Surveillez le dépliant des activités qui sera distribué aux résidences en janvier. Certaines activités ont des places limitées.

FESTIVAL DES NEIGES « ATTACHE TA TUQUE! » LES 20, 21 ET 22 FÉVRIER 2009



Surveillez la programmation qui sera distribuée à toutes les résidences dès la mi-janvier...

Les préparatifs pour le Festival des Neiges 2009 « Attache ta tuque! » vont bon train! Plusieurs organismes et citoyens ont d'ailleurs proposé des activités toutes aussi amusantes les unes que les autres... Voici un aperçu des organismes qui sont présentement à l'œuvre pour vous concocter tout un festival! :

Cercle de Fermières
Fabrique de la Paroisse de Sainte-Brigitte-de-Laval
Journal Le Lavalois
Maison des jeunes La Barak
Matinées mères-enfants
Organismes de participation des parents (O.P.P.)
Et d'autres à venir...

Pour obtenir de l'information concernant cet événement familial rassembleur, ou pour manifester votre envie de vous impliquer au cours de l'événement, communiquez avec Madame Sabrina Thomassin au 418 825-1378 poste 228. Vive les plaisirs de l'hiver!

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Tout le personnel de la bibliothèque municipale vous souhaite de Joyeuses Fêtes et une Bonne Année!

Heures d'ouverture – horaire régulier

Lundi : 19 h à 21 h (fermée lors des jours fériés)
 Mercredi : 19 h à 21 h
 Vendredi : 13 h à 15 h
 Samedi : 10 h à 12 h

Nouvel horaire à compter du 5 janvier 2009

Lundi : 19 h à 21 h (fermée lors des jours fériés)
 Mardi : 13 h 30 à 15 h 30
 Mercredi : 19 h à 21 h
 Jeudi : 9 h 30 à 11 h 30
 Vendredi : Fermée
 Samedi : 9 h à 12 h
 Dimanche : Fermée

Horaire du temps des Fêtes

L'horaire habituel est conservé pour la semaine du 15 décembre. Pour ce qui est des semaines du 22 et du 29 décembre, la bibliothèque ouvrira ses portes seulement les lundis seulement en soirée. Le nouvel horaire régulier reprendra à compter du lundi 5 janvier 2009.

Pleins de bons bouquins pour tous les goûts!

Le dernier échange de livres avec le Réseau BIBLIO a eu lieu le 1^{er} décembre. Les livres ornés d'un point bleu sont donc les dernières nouveautés entrées pour 2008 et se trouvent sur les tablettes. Venez donc faire une petite visite à votre biblio pour y découvrir les dernières nouveautés!

Amnistie de Noël du 15 décembre 2008 au 5 janvier 2009

Plusieurs abonnés de la bibliothèque ont des livres à la

maison qui sont en retard depuis une semaine, deux semaines et même depuis belle lurette! Bien sûr, des frais de retard sont rattachés à ces livres... mais, BONNE NOUVELLE! La bibliothèque offre la possibilité à tous les abonnés de venir porter leurs livres sans payer les amendes de retard, et ce, peu importe le montant. Le but est de permettre aux abonnés de la bibliothèque d'avoir accès au plus grand nombre de livres possible et de favoriser une meilleure circulation des best-sellers et livres spécialisés. Toute personne ayant des livres à la maison qui appartiennent à la bibliothèque et qui sont en retard, peut rapporter ces dits livres à la bibliothèque pendant les heures d'ouverture ou dans la chute à livres en tout temps. Nous comptons sur votre habituelle collaboration et souhaitons que cette amnistie fera votre bonheur!

Biblio animée – mois de janvier

En 2009, des animations gratuites sont prévues pour les familles, les ados et les adultes... il suffit d'être abonné à votre bibliothèque! Veuillez vous référer à la programmation des loisirs de l'hiver 2009 ou contacter le Service des loisirs au 418 825-2515 pour plus de détails. Notez que malgré la gratuité, il faut obligatoirement vous inscrire aux animations proposées pour y assister.

Voici un bref rappel de ces animations pour le mois de janvier:

Jeudi 22 janvier – 10 h à 10 h 45

Heure du conte avec Madame Lucille Thomassin pour les enfants âgés de 3 à 5 ans. / Lieu : Mezzanine de la bibliothèque.

Dimanche 25 janvier – 9 h 45 à 10 h 45

Conte suivi d'ateliers d'expression dramatique et d'une séance de maquillage avec Madame Mélanie Valiquette pour les enfants âgés de 3 à 8 ans. / Lieu : Salles polyvalentes du Centre communautaire Le Trivent.

Lundi 26 janvier – 19 h à 21 h

Conférence de ressourcement : « *Les sept portes du bonheur* » ou « *Comment mettre du soleil dans sa vie* » pour les adolescents et les adultes. / Lieu : Salles polyvalentes du Centre communautaire Le Trivent.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - BILAN 2002-2007

Après seulement trois ans de mise en œuvre du PGMR (Plan de gestion des matières résiduelles), la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier (MRC) a déjà des résultats éloquentes. Les mesures mises en place entre 2005-2007, soutenues par des activités d'information et de sensibilisation, ont permis d'augmenter la performance de 20 % en moyenne depuis 2002, ce qui a permis de faire passer le taux de diversion de 18 % à 40 % pour la MRC de La Jacques-Cartier. De plus, à l'échelle de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) le taux de diversion est passé de 22 à 43 %. Il faut se rappeler que l'objectif à atteindre était de 60 %, en 2008.

Cette performance est due en partie à l'implantation de la collecte sélective par les bacs roulants, qui ont été distribués sur l'ensemble du territoire. La récupération des résidus verts et des résidus domestiques dangereux, la réduction de la fréquence de collecte des ordures, ainsi que la collecte municipalisée des boues de fosses septiques, sont d'autres mesures mises en place par un grand nombre de municipalités des trois MRC. Il est important de noter que l'utilisation de deux écocentres et la valorisation des encombrants collectés par les municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier, ont permis de dépasser la performance de ses voisines. Cependant, pour rejoindre l'objectif ultime à atteindre de 60 %, il nous faudra franchir les étapes suivantes :

- Renforcer le réemploi;
- Optimiser la collecte de matières recyclables;
- Offrir le service de collecte des matières recyclables dans les lieux publics et lors d'événements;
- Déterminer le mode de gestion des matières organiques;
- Améliorer le service d'encombrants, de résidus domestiques dangereux (RDD) et de matériaux secs, en plus d'augmenter le nombre de points de service;
- Adopter des règlements interdisant les matières valorisables aux ordures;

-Réduire la fréquence de collecte des ordures.

Pour votre information, nous jugeons important de vous rappeler qu'au début de l'automne, la Municipalité a conclu une entente avec la Ville de Québec pour que ses citoyens aient accès à l'Écocentre de l'Arrondissement de Beauport. Avec ce genre d'initiative, nous engageons un pas dans la bonne direction, dans l'atteinte des objectifs du prochain PGMR (Plan de gestion des matières résiduelles).

NOUVEAU CALENDRIER DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Dans les prochaines semaines, vous allez recevoir un nouveau calendrier de collecte des matières résiduelles pour l'année 2009. Nous tenons à vous informer que des changements seront apportés aux collectes des encombrants et des résidus verts.

DÉPLIANT INFORMATIF DU PGMR

Outre le calendrier, un nouveau dépliant informatif revu et corrigé, vous sera acheminé pour vous informer sur les nouveaux services offerts par la Municipalité. Ce dépliant aura aussi pour but de vous sensibiliser, une fois de plus, au 3RVE (Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation, Élimination), au compostage et à l'herbicyclage, car il est primordial que nous continuions à réduire le volume de nos déchets domestiques pour la prochaine année.

Collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères demeure la même journée (vendredi) pendant toute l'année. Le service est maintenu aux deux semaines pendant la saison hivernale. Pour la saison estivale, la collecte aura lieu à chaque semaine du mois, de mai à septembre.

Cependant, veuillez noter que la collecte prévue pour le 26 décembre 2008 sera remise au 29 décembre 2008!

Collecte des matières recyclables

Le service est maintenu aux deux semaines et ne subit aucune modification à l'horaire. De plus, si vous n'avez pas encore de bac de récupération, nous vous invitons à nous contacter au 418 825 2515 pour en faire la demande. Par la suite, il nous fera plaisir de vous acheminer le bac de récupération à votre résidence.

Collecte des résidus verts

Le service est aussi maintenu, mais le nombre de collecte a été revu à la baisse. En 2009, il y aura seulement quatre collectes, contrairement à sept en 2008. Pour ce faire, il y aura une collecte au mois de mai, juin, septembre et octobre. La journée de collecte sera le dernier lundi de chaque mois, tels qu'énumérés précédemment. Pour ce service, il n'est pas nécessaire de loger d'appels. Pour expliquer la diminution du nombre de collecte, il y a trois raisons :

1- Entente avec l'Écocentre de l'Arrondissement de Beauport : Possède les infrastructures pour disposer des branches seulement;

2- Compostage domestique : Nous voulons mettre davantage l'emphase sur le compostage domestique pour gérer les matières organiques (feuilles et gazon), de même que les matières putrescibles (déchets de table/nourriture);

3- Baisse du volume produit : En raison de la baisse constante de la production de résidus verts, il n'était plus pertinent de maintenir les sept collectes consécutives.

Collecte des encombrants

Dans le même sens que les résidus verts, le nombre de collecte des encombrants va diminuer. Le nombre de collecte passe de 12 à 6 en 2009. La collecte

se fera toujours le premier lundi du mois, de mai à octobre. Par contre, pour ce service, vous devez contacter l'entreprise *Veolia*, au 418 872-8061, afin de prévoir une cueillette. Une fois de plus, l'accès à l'Écocentre de l'Arrondissement de Beauport, qui permet la collecte d'encombrants, est l'une des raisons concernant la baisse du nombre de cueillettes sur notre territoire, en plus de la diminution des encombrants ramassés lors des dernières années.

Collecte des arbres de Noël

La collecte des arbres de Noël aura lieu le 9 janvier 2009. Votre arbre doit être sectionné en longueurs de quatre (4) pieds et placé sur le bord de votre entrée ou vous pouvez vous rendre à l'Écocentre de l'Arrondissement de Beauport pour vous en départir.

Conteneurs à chargement avant (commerces)

Pour ce service, il n'y a aucun changement à l'horaire. Les conteneurs à chargement avant pour les ordures seront donc collectés le mercredi, à chaque semaine. Pour les conteneurs dédiés aux matières recyclables, ils seront ramassés le jeudi, aux deux semaines.

PROTÉGER LES MILIEUX HUMIDES, UNE TÂCHE DÉLICATE !

Qu'il s'agisse d'assécher, de déblayer ou de niveler un terrain, d'aménager un bord d'étang à des fins de villégiature ou de construire des bâtiments ou des remblais, etc., toutes ces interventions nécessitent la délivrance d'un permis conforme à la réglementation afin de préserver notre environnement et notre patrimoine.

Que regroupe l'appellation « milieux humides »?

Les milieux humides sont des endroits où la terre et l'eau se rencontrent, que le sol y soit très humide toute l'année ou seulement durant une courte période. La surface occupée par ces milieux humides peut

également varier (de la taille d'une piscine à celle d'une grande ville) et l'eau qui s'y trouve peut être salée ou douce.

Un milieu de vie particulièrement sensible

Ces milieux abritent de nombreuses espèces de plantes, d'animaux, d'oiseaux et d'insectes, qui vivent à la surface ou dans l'eau des étangs, des marais ou des marécages. D'autres s'établissent sur leur pourtour et ont un besoin vital de ces milieux dans lesquels ils bâtissent leur habitat et où ils trouvent leur subsistance. Malheureusement, les modifications des écosystèmes, provoquées plus particulièrement par les interventions de l'homme sur son environnement, provoquent la disparition d'un grand nombre d'espèces, en détruisant leur habitat naturel. Il en résulte une diminution du patrimoine génétique disponible et un appauvrissement de la diversité biologique, dont les effets peuvent être préjudiciables, tant pour la faune et la flore que pour notre survie en tant qu'être humain. Parallèlement, on sait que les milieux humides agissent comme des éponges en retenant l'eau lors de fortes pluies et au moment de la fonte des neiges, et en la libérant lentement en période d'étiage. C'est, d'ailleurs, en grande partie grâce à ce mécanisme que les dommages liés aux inondations sont limités et que les cultures résistent aux sécheresses. En plus de stabiliser les sols, la végétation présente dans les milieux humides ralentit aussi le débit des eaux de surface et diminue l'érosion des berges quand le niveau d'eau est élevé. Elle agit comme un filtre naturel pour l'eau des lacs et des rivières et retient les sédiments en suspension.

Enfin, alors que nous sommes aux prises avec des problèmes de pollution et d'algues diverses, certaines autres plantes emmagasinent des polluants, comme le mercure, les phosphates ou l'azote, et contribuent ainsi à la purification de nos eaux usées.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter Monsieur Michaël Boutin, inspecteur en bâtiment et en environnement, au 418 825-1378 poste 249 ou par courriel à mboutin@sbdl.net.

QUELQUES PETITS RAPPELS POUR LA SAISON HIVERNALE

Ponceau d'entrée privée

Tout propriétaire est tenu de voir à ce que le ponceau de son entrée privée soit libre de tout obstacle avant d'entreprendre la saison hivernale. Cette précaution est exigée afin de faciliter l'écoulement des eaux lors des pluies hivernales, de même qu'à la fonte des neiges au printemps. Toute ceci afin de ne pas endommager la chaussée et vous occasionner des frais inutiles.

Déneigement

Afin de faciliter le déneigement et d'éviter certains bris à la propriété privée, nous recommandons aux propriétaires de bien identifier les coins de terrains, haies, arbrisseaux, clôtures et boîtes aux lettres (généralement installées dans l'emprise de la rue). Vous pouvez utiliser des piquets-identificateurs ou des tiges à extrémité phosphorescente, ce qui permettra aux employés du Service des travaux publics de les repérer facilement, surtout la nuit.

L'automobiliste qui stationne son véhicule dans son entrée privée, mais trop près de la rue, risque de le voir enfoui sous la neige laissée par le renvoi du chasse-neige; le véhicule pourrait être endommagé et si c'est le cas, la Municipalité ne pourra être tenue responsable.

Neige dans les rues

Il est défendu de vidanger la neige des entrées privées dans les rues et les fossés de la Municipalité (veuillez aviser vos sous-traitants de ne pas jeter de neige dans les rues). Cette neige, une fois durcie, devient un obstacle pour le Service des travaux publics ainsi que pour les automobilistes, car celle-ci pourrait être la cause d'accidents graves et vous occasionner des poursuites (article 5 du règlement municipal n° 461-04 sur les nuisances).

TRAVAUX PUBLICS

ENTRETIEN HIVERNAL DE VOS RÉSERVOIRS DE PROPANE

Stationnement

Conformément à l'article 16 du règlement municipal n° 465-04 sur la circulation, concernant le stationnement dans les rues pendant la période hivernale sur le territoire de Sainte-Brigitte-de-Laval. Il est stipulé: « *qu'il est interdit de stationner tout véhicule dans les rues de la municipalité entre 23 h et 6 h, du 1^{er} novembre au 31 décembre et du 1^{er} janvier au 1^{er} avril de chaque année. Il est aussi interdit à toute heure du jour durant ces mêmes périodes de laisser tout véhicule en stationnement dans les rues durant les opérations de déneigement* ».

Boîte de service (eau potable)

Veuillez prendre note que durant la saison hivernale, un piquet-identificateur doit être installé pour identifier l'endroit exact de la boîte de service. Le propriétaire est responsable de l'installation du piquet et de l'entretien de la boîte.

Invitation à la prudence

N'oubliez jamais que durant la saison hivernale, chaque automobiliste circule à ses propres risques. Nous vous invitons donc à une très grande prudence cet hiver et, surtout, lors des chutes de neige.

Ouverture et fermeture de l'eau

Il est important de contacter le Service des travaux publics pour toute ouverture ou fermeture de votre valve d'eau, durant les heures de travail en téléphonant au 418 825-2515.

Lumières de rues

Si vous vous apercevez qu'une lumière de rue est éteinte ou clignotante (intermittente), vous pouvez la rapporter à la Municipalité au 418 825-2515, en identifiant exactement son emplacement.

Lors de vos activités de déneigement, veuillez appliquer les mesures préventives suivantes :

-Identifier l'emplacement du branchement de vos réservoirs (y compris le régulateur et le compteur); Ne poussez jamais la neige sur vos réservoirs et évitez toute accumulation autour de ceux-ci;

-Conservez une distance sécuritaire entre vos équipements (pelle, souffleuse ou autre) et le branchement;

-Protégez temporairement les branchements si vous devez utiliser un équipement mécanique à proximité. Par exemple, pour ce faire, vous pouvez placer un morceau de contreplaqué ou un matériau rigide autour du branchement et des réservoirs;

-Pour dégager la neige du réservoir et des tubulures, utilisez un balai ou une brosse et non une pelle métallique;

-Si vous constatez une accumulation de glace sur la tubulure ou la tête de vos réservoirs, provenant, par exemple, de la fonte de neige de la toiture, contactez votre fournisseur.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

PETITE HISTOIRE DE NOËL UNE PILE DE CADEAUX POUR NOËL!



« C'est bientôt Noël. Grand-maman Lise a acheté pratiquement tous les cadeaux inscrits sur sa liste. Tous les membres de la famille seront contents! Même Rubis, la chienne de la famille, aura son présent. Mais regardons de plus près ses achats.

Grand-maman a acheté plusieurs cadeaux pour ses petits-enfants, Élise et Louis. Parmi ces cadeaux, certains jouets fonctionnent avec des piles. Afin d'éviter que quelqu'un ait la malencontreuse idée de retirer la pile de l'avertisseur de fumée pour faire fonctionner un des jouets, grand-maman a acheté plusieurs piles et les a jointes aux cadeaux. Ainsi, pas de danger qu'on oublie de remettre la fameuse pile dans l'avertisseur, car celle-ci n'aura pas été retirée!

Par ailleurs, cet automne, elle a constaté que le cordon d'alimentation de la perceuse électrique de grand-papa Yves était usé. C'est dangereux! Grand-papa peut mettre le feu en utilisant un appareil dont le cordon est abîmé. Lorsque l'enveloppe du cordon d'alimentation sèche et craque, un arc électrique risque de se former. Alors, comme c'est un vieil outil, grand-maman Lise lui a donc acheté une nouvelle perceuse.

Elle offre à sa fille Léa un magnifique chandelier. Elle l'a bien choisi: il est fait d'un matériau résistant au feu et sa base est stable. Plusieurs incendies sont causés par des chandelles que les gens ont oubliées de surveiller. La chandelle se consume totalement et le porte chandelle brûle ou éclate selon qu'il est fait de bois ou de verre non résistant à la chaleur. En naviguant sur Internet, grand-maman a appris qu'on doit éteindre la chandelle dès qu'elle se trouve

à 5 cm (2 po) du chandelier et qu'il faut exercer une surveillance constante, surtout s'il y a des enfants ou des animaux domestiques à la maison. Grand-maman Lise a donc imprimé ces précieux conseils de sécurité et les a mis dans la boîte, avec le cadeau.

À son gendre Michel, elle a pensé offrir un poêle à fondue. Saviez-vous que la mauvaise manipulation des poêles à fondue est la première cause d'accident chez les grands brûlés au Québec? Sans compter les risques d'incendie. Bien des gens versent du combustible dans le brûleur alors qu'il est encore chaud. Quel danger! La chaleur peut faire s'enflammer l'alcool qui reste dans le brûleur, et les vêtements de la personne qui le tient peuvent prendre feu. Il est préférable d'avoir sous la main un deuxième brûleur. Comme grand-maman Lise le sait; elle a donc pensé en ajouter un.

Voilà! C'est pas mal. Noël sera sous le signe de la prudence, d'autant plus que grand-maman a remplacé par un neuf le cordon de rallonge usé utilisé pour brancher le sapin de Noël. Elle a aussi demandé à grand-papa Yves d'acheter un cordon de rallonge à usage extérieur afin de brancher les décorations qui sont installées dehors. De plus, cette année, elle a fait du bricolage. Elle a peint et décoré aux couleurs du salon un vieux bidon métallique surélevé. Grand-papa pourra y déposer les cendres du foyer. Ce sera pratique, esthétique et sécuritaire.

Bon, elle doit retourner faire des courses. Il lui reste encore deux ou trois petites choses à acheter pour faire des heureux. »

Et vous? Passerez-vous un Noël sécuritaire? Si vous voulez des pompiers au réveillon, vaut mieux les y avoir invités. N'est-ce pas?

Joyeux temps des Fêtes!

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec

VOUS COMPTEZ EFFECTUER DES TRAVAUX CET HIVER ?

L'automne a fait place à l'hiver et vous prévoyez possiblement profiter de la période des fêtes pour effectuer des travaux de rénovation à votre maison ou à votre garage. Il est fort probable que les travaux que vous envisagez effectuer requièrent une autorisation municipale. Pour l'élaboration de votre dossier et pour votre demande de permis, adressez-vous, le plus tôt possible, à l'inspecteur en bâtiment de la Municipalité.

Travaux requérant un permis de construction

- remplacement d'un escalier;
- remplacement d'une galerie;
- remplacement d'une toiture;
- remplacement d'un revêtement extérieur ou intérieur;
- remplacement d'un ou plusieurs murs, planchers ou plafonds;
- remplacement d'une ou plusieurs ouvertures (portes et fenêtres);
- remplacement d'une composante extérieure ou intérieure (armoires, entrée électrique, système de chauffage, salle de bain, etc.);
- finition d'un sous-sol, d'une chambre ou d'une autre partie d'un bâtiment principal;
- modification d'une structure intérieure ou extérieure (ex. : nouvelle cloison ou modification d'une cloison existante, ajout d'une lucarne);
- isolation des murs, planchers ou plafonds, etc.

Pour joindre l'inspecteur en bâtiment, contactez le 418 825-1378 poste 244 ou par courriel à cgravel@sbd.net

LE MÉRITE LAVALOIS

Nous avons, sur le territoire, un grand nombre d'organismes qui, par leurs efforts, permettent d'améliorer la qualité de vie des Lavallois. Également, notre population contient un nombre important d'athlètes, d'étudiants, d'artistes et autres qui, chaque année, se démarquent par leurs réalisations. Nous souhaitons souligner ces réussites de Lavallois qui contribuent, par leur mérite, à faire rayonner le nom de Sainte-Brigitte-de-Laval.

Le dimanche 22 février 2009, lors de l'habituel brunch du Festival des Neiges, des Lavallois seront honorés pour leurs réussites. Vous trouverez sur le site Internet de la Municipalité, au www.sbd.net, sur la page « *Nouvelles* », le formulaire à remplir pour nous soumettre le mérite d'un Lavallois.

Pour qu'une candidature soit éligible, la personne doit résider à Sainte-Brigitte-de-Laval et avoir accompli sa réussite au cours de l'année 2007 ou 2008.

Vous avez jusqu'au jeudi 22 janvier pour nous transmettre le formulaire. Pour toute information supplémentaire, communiquez avec Madame Audrey Beaulieu, adjointe à la direction générale, au 418 825-1378 poste 227 ou à abeaulieu@sbd.net.

DIVERS

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Mairie

414, avenue Sainte-Brigitte
Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec) G0A 3K0

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Vendredi : 8 h à 13 h

Pour nous joindre, communiquez au 418 825-2515 ou écrivez-nous à mairie@sbdl.net. Pour obtenir de l'information ou pour connaître les coordonnées des divers services, visitez le www.sbdl.net.

Bibliothèque municipale

3, rue du couvent
Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec) G0A 3K0
Tél. : 418 666-4666 poste 1200
Courriel : trivent.bibli@csdps.qc.ca
Site Internet : www.reseaubiblioduquebec.qc.ca

Centre communautaire Le Trivent

3, rue du couvent
Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec) G0A 3K0
Tél. : 418 666-4666 poste 1202

DATES À SURVEILLER

19 décembre	Collecte des matières recyclables
Lundi 29 décembre	Exception : Collecte des ordures ménagères
2 janvier	Collecte des matières recyclables
9 janvier	- Collecte des ordures ménagères - Collecte des arbres de Noël
12 janvier	Séance ordinaire du conseil municipal à 20 h au Centre communautaire Le Trivent
22 janvier 10 h à 10 h 45	Heure du conte à la mezzanine de la bibliothèque. (Gratuit)
23 janvier	Collecte des ordures ménagères
24 janvier	« Patin en fête » (Gratuit) (Voir en page 3 pour plus de détails)
25 janvier de 9 h 45 à 10 h 45	Conte suivi d'ateliers d'expression dramatique et d'une séance de maquillage à la bibliothèque. (Gratuit)
26 janvier de 19 h à 21 h	Conférence de ressourcement à la bibliothèque : « <i>Les sept portes du bonheur</i> ou <i>Comment mettre du soleil dans sa vie</i> » (Gratuit)

Veillez prendre note que les bureaux de la mairie seront fermés pendant la période des fêtes, soit du 24 décembre 2008 au 4 janvier 2009 inclusivement.